

LFI ACTIONS COMMENTS

on

FLASH INFO #1 FINANCE

3

OBJECTIFS

Ce qu'apporte le Contrat de Partenariat AEFÉ

- Une meilleure visibilité financière :
 - Partenariat: redevances AEFÉ fixées dans le contrat à 2% des frais de scolarité de la Section Française.
 - Convention: les frais ne sont pas inscrits dans le contrat, mais définis chaque année de manière unilatérale par l'AEFE.

- Les dérapages budgétaires passés de l'AEFE, relevés par la Cour des Comptes, ont impacté le LFI en Convention avec la hausse des contributions financières à l'AEFE et la baisse continue du nombre de personnels résidents. L'équilibre financier de la Convention se dégrade depuis plusieurs années.

Dès 2018/19, le Partenariat est financièrement équivalent à la Convention pour le LFI. Le changement de statut de Convention à Partenariat n'a pas d'impact sur les frais de scolarité.

- En Partenariat, le recrutement d'un proviseur par le LFI permet l'alignement des visions pédagogiques et stratégiques, et apporte une expertise dans la gestion d'une école effectivement privée. Objectif - accroître le nombre d'élèves tout en maîtrisant nos coûts.

1

Vrai pour la contribution à l'AEFE. Faux sur l'ensemble

Un certain nombre de services (gestion des RH) va devoir être pris en charge ce qui va engendrer l'emploi de consultants externes. Pas d'explication dans le tableau qui sauf mention contraire est juste un calcul de remplacement de professeurs résidents par des locaux. Une explication de la méthodologie serait la bienvenue. La visibilité en matière de professeurs est limitée et l'offre pour les professeurs expérimentés est loin d'être certaine. Le témoignage de la gérante d'une école française de Hong Kong sur les difficultés de recrutement est explicite

2

Vrai pour le passé. Des réponses en Juillet

La hausse unilatérale des frais de l'AEFE a été inadmissible et dénoncée par tous les lycées. La réforme de l'AEFE est annoncée pour Juillet et donnera une visibilité sur 3 ans. La sanctuarisation du budget est inscrite dans les rapports préliminaires. La baisse de la contribution est valide pour 2019 avec volonté de ramener la contribution à 6% pour les années suivantes. Ce sera confirmé en Juillet Pourquoi changer maintenant?

3

Très biaisé

Le partenariat ne serait implémenté qu'en 2020. Il y a déjà un impact sur les coûts de 2% qui est financé par les fonds propres ce qui implique que ce coût devrait être refinancé à un moment ultérieur. Le calcul du changement de la gouvernance et de la mise en place de la structure en partenariat n'a pas été explicité. Une partie des ressources fournies par l'AEFE est financée par la section française. Ces ressources vont être réparties entre les 2 sections. Quel impact pour la filière internationale?

4

Faux

La nouvelle convention prévoit à la différence de l'ancienne que la lettre de mission du nouveau proviseur est préparée en collaboration avec le board. La vision stratégique est aussi alignée dans la nouvelle convention. La différence de recrutement est donc plus entre le réservoir de candidats (AEFE) et privé. Sur les objectifs, sachant que des élèves sont en liste d'attente car les classes ne peuvent accueillir les élèves, qu'a priori il n'y a pas de place pour ouvrir certaines sections, le changement de statut est-il vraiment la solution?

LFI ACTIONS COMMENTS

on

FLASH INFO #1 FINANCE

Ce que ne fait pas le Contrat de Partenariat AEFÉ

1 Les écoles en Contrat de Partenariat AEFÉ sont plus chères que celles en Convention
NON - D'après le rapport du Sénat de juillet 2018, le coût moyen d'une école Conventionnée en Asie Océanie en 2017/18 était 57% plus cher que celui d'un Partenaire AEFÉ. La comparaison par pays fait ressortir le même constat.

MYTHE Le LFI va accroître ses profits car il va devenir privé **Exact**
NON - De par ses statuts, le LFI est une école associative privée à but non-lucratif. Les parents en sont les sociétaires. Le changement de mode d'association avec l'AEFE ne change rien sur ce point. Les frais de scolarité au LFI continueront de refléter exclusivement ses coûts.

MYTHE En Partenariat, les membres du Conseil d'Administration vont être rémunérés
NON - De par les statuts du LFI, les membres du Conseil d'Administration ne peuvent accepter aucune rémunération. **Exact**

2 Le LFI en partenariat AEFÉ va perdre le soutien du Gouvernement de HK et donc la gratuité de ses terrains
NON - Le soutien du gouvernement de HK est donné à toutes les écoles internationales à but non lucratif de HK (1/3 des 52 écoles internationales). De même que le LFI avec TKO, 12 autres écoles, sans lien avec des gouvernements étrangers, ont obtenu des terrains gratuits du gouvernement de HK.

3 En Convention, le LFI pourrait recevoir de nouvelles subventions immobilières de l'AEFE
NON - Les budgets de subventions immobilières de l'AEFE ont été supprimés. Restent des budgets restreints pour des aménagements sécuritaires. Ceux-ci sont indépendants du statut.

MYTHE Le LFI a une dette de 3.6M€ envers l'AEFE
NON - Cette déclaration du directeur de l'AEFE est erronée. Le LFI n'a pas de dette envers l'AEFE, mais 2.0M€ de créances non-échues et 0.6M€ en litige.

Exact

1

Exact

Les profils des écoles en partenariat et en convention sont très différents. Les lycées en convention en Asie sont dans des environnements très chers (Singapour, Hong Kong, Shanghai, Tokyo). L'utilisation de chiffres globaux déjà utilisés par le board et réfutée notamment par les professeurs ne nous apprend rien sur notre situation locale. Pour comparaison, le lycée de Canton en partenariat dans un environnement a priori moins cher est comparable en frais de scolarité. Un budget provisionnel dans les 2 scénarios avec une méthodologie précise permettrait un consensus

2

Exact

Les 2 statuts ne sont pas équivalents. L'allocation des terrains est une procédure complexe à Hong Kong et l'obtention des terrains peut être difficile surtout actuellement où il y a un nombre croissant d'écoles internationales et surcapacité. Le renouvellement des baux peut être problématique comme actuellement avec Chai Wan. En partenariat l'école négocie directement. En convention, elle bénéficie du soutien politique du consulat qui peut intervenir et faciliter le processus. Les 2 statuts ne sont pas équivalents

3

Impossible à savoir pour le futur

Le budget plan triennal de l'AEFE sera connu en Juillet

Le sujet Finance est peu divergent car il présente le partenariat = isocoût convention

Nous réitérons notre demande pour avoir une vision claire sur la finance :

Un plan prévisionnel à 3-5 ans dans les 2 scénarios avec une explication de la méthodologie et les implications sur les réserves et frais de scolarité des 2 sections.

Pour transparence aussi, pouvons-nous aussi avoir les coûts engagés à savoir, l'étude Turenne, les sondages IPSOS, les Webinars, les conseils juridiques sur le sujet ainsi que le vote électronique.